

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Didier Divorner et consorts au nom du groupe "La Gauche (POP-Solidarités) – Avenir des services publics vaudois : quelle est la vision du Conseil d'Etat en la matière ?

Au niveau de la Confédération, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) participe actuellement, dans le cadre d'une "coalition de pays volontaires", aux négociations relatives à un Accord sur le Commerce des Services (ACS) — Trade in Service Agreement, TISA en anglais. Cet accord a une portée très large car il prévoit, entre autres, la libéralisation de pans entiers du service public — santé, formation, énergie — et de l'agriculture. De plus, cet accord placerait ces domaines sous la compétence juridictionnelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pour mémoire, huit cycles du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) ont eu lieu jusqu'en 1994. Le dernier de ces cycles a débouché sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCSGATS).

Les résultats escomptés à l'époque n'étant pas atteints, le TISA a été mis en place pour succéder à l'AGCS. Des négociations secrètes sont en cours à Genève, à l'OMC, avant tout en vue de faciliter le commerce. Des négociations ont aussi commencé à propos de l'extension de l'accord de l'OMC et de la libéralisation des technologies de l'information. Des tentatives de mettre en place des négociations multilatérales sur les services entre des "pays volontaires" sont aussi en cours. Les pays qui y participent constituent le groupe dit des "Really Good Friends", qui œuvre à l'élaboration du TISA. Les travaux s'appuient sur le GATS et prévoient une liste d'engagements hybrides. En dépit de la forte opposition de la société civile aux accords du GATS, le SECO s'efforce actuellement de reprendre les engagements du GATS dans le TISA.

Si ces accords venaient à être ratifiés en Suisse, les conséquences seraient nombreuses et multiples pour toutes les missions de service public et parapublic menées à bien dans notre canton.

Dès lors, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux deux questions suivantes:

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat vis-à-vis de cet accord qui vise à faire passer en des mains privées des tâches actuellement prises en charge par l'Etat de Vaud ?
2. Quels seraient les impacts imaginables d'un tel accord sur les services de l'Etat et sur leur fonctionnement ?
3. Quelles pourraient être les conséquences pour nos services publics de leur placement sous la compétence juridictionnelle de l'OMC ?

Réponse du Conseil d'Etat:

1. Quelle est la position du Conseil d'Etat vis-à-vis de cet accord qui vise à faire passer en des mains privées des tâches actuellement prises en charge par l'Etat de Vaud ?

Il est difficile pour le Conseil d'Etat de se prononcer sur cet accord, étant donné qu'il en ignore la teneur. En effet, le CE rappelle que pour l'heure, les négociations sont menées exclusivement par la Confédération et que les cantons n'ont à ce stade pas été associés aux démarches. Ils n'ont été ni tenus au courant du contenu de l'accord, ni consultés concernant l'éventuelle conclusion d'un tel accord. Malgré cela, à l'instar des positions exprimées par le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat est d'avis que les tâches et missions essentielles de service public, par exemple la santé, l'éducation, l'énergie (électricité), les transports publics ou encore la poste, ne doivent pas faire l'objet d'une libéralisation sous l'égide de TISA.

2. Quels seraient les impacts imaginables d'un tel accord sur les services de l'Etat et sur leur fonctionnement ?

Selon les informations que le Conseil d'Etat a en sa possession, il semble que la Confédération ne prendra pas d'engagements dans les domaines où existent des restrictions légales liées à l'accès au marchés, comme par l'exemple l'éducation publique, la santé ou l'énergie (électricité). D'autres domaines sont également concernés et l'accord ne devrait donc pas s'appliquer à ces derniers. C'est ainsi que le Conseil fédéral a récemment répondu à une motion émanant du Groupe des Verts (14.3368 – " TISA. Le Service public n'est pas négociable ") de la manière suivante : " *Pour ce qui est des négociations portant sur le TISA, le Conseil fédéral suit les mêmes principes concernant les engagements spécifiques que ceux qui ont été appliqués aux mandats définis pour les négociations de Doha de l'OMC et les accords de libre-échange. Comme mentionné dans la réponse à l'interpellation Trede, ces principes comprennent, entre autres, la prise en compte des restrictions légales en matière d'accès au marché, notamment dans le domaine de l'énergie (électricité par ex.), l'éducation publique, la santé, les transports publics ou la Poste. L'objectif est de négocier, également dans le cadre du TISA, des engagements spécifiques pour la Suisse qui répondent à ces principes concernant le service public. Si les engagements au TISA restent au niveau des accords de libre-échange existants, il ne devrait donc pas être à craindre que les domaines sensibles soient libéralisés. Néanmoins, le canton de Vaud n'a pour l'heure pas de compétences pour négocier tel ou tel engagement.*

3. Quelles pourraient être les conséquences pour nos services publics de leur placement sous la compétence juridictionnelle de l'OMC ?

La question d'un éventuel mécanisme de règlement des différends au TISA est pour l'heure loin d'être réglée et devra faire très certainement encore l'objet de nombreuses négociations. Quoiqu'il en soit, un tel mécanisme n'aurait aucune application dans les domaines qui ne feraient pas l'objet d'un engagement de la part de la Suisse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 septembre 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean